



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION – CLI – DES MONTS D'ARRÉE

RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2009

1. La CLI des Monts d'Arrée a tenu sa troisième réunion à Quimper le 10 septembre 2009, sous la présidence du Président du Conseil général, Pierre Maille. Participaient à la réunion des représentants des quatre collèges composant la CLI (élus, associations, syndicats, personnalités qualifiées / monde économique) ainsi que de l'exploitant, de l'Autorité de sûreté nucléaire ASN, des services de l'État et de l'ACRO – Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest, consultant retenu par la CLI pour l'accompagner dans l'étude du dossier de démantèlement. Le Conseil municipal de Brennilis était représenté par son maire, Jean-Victor Gruat, et par Sylvie Birhart, Conseillère municipale.

2. A l'ouverture des travaux, la représentante de l'association Sortir du Nucléaire Cornouaille a lu une déclaration – voir ci-après - indiquant en substance que, en l'absence notamment de débat sur « la question globale du démantèlement » - en fait de choix entre l'option « démanteler maintenant » et celle du report à plusieurs décennies des opérations – son association avait pris la décision de « ne plus siéger à la CLI tant qu'un vrai débat public, contradictoire et non truqué ne se sera pas tenu, tant que les études radio écologiques et épidémiologiques ne seront pas lancées, que les réunions ne seront pas publiques ». Les représentants des associations Vivre dans les Monts d'Arrée et Eaux et Rivières de Bretagne ainsi que, par procuration, AE2D ont également exprimé leur décision de ne plus siéger à la CLI, au moins provisoirement¹.

3. Les travaux se sont poursuivis après le départ de ces représentants selon l'ordre du jour prévu, à savoir Fonctionnement et travaux de la CLI ; Actualités du site des monts d'Arrée ; Consultation de la CLI sur le dossier de démantèlement.

4. Désignation des membres du bureau de la CLI – Conformément aux dispositions du Règlement intérieur, ont été nommés membres du bureau de la CLI par leurs collèges respectifs :

- pour le collège des élus, Jean-Victor Gruat^{*2}, maire de Brennilis et François Kergoat*, maire de Loqueffret ;
- pour le collège des associations, René-Pierre Bolan*, Bretagne Vivante-SEPNB ;
- pour le collège des organisations syndicales, Olivier Deplace*, CFDT ;
- pour les personnalités qualifiées, Dr. Bietrix, Ordre national des médecins.

5. Groupe de travail Études et Expertises – Le Dr. Bietrix a rendu compte des travaux du Groupe Etudes et Expertise³ ayant notamment abouti à l'identification du besoin, pour la CLI, de se faire accompagner par un consultant qualifié dans l'étude du dossier de démantèlement sur lequel son avis était requis, à l'organisation de la procédure de sélection pour ce consultant et au choix de l'ACRO – Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest – pour tenir ce rôle.

¹ Le collège des associations comprenait 7 membres, dont trois ont participé aux travaux.

² * : Également membre du Comité consultatif Centrale nucléaire de Brennilis.

³ Voir notamment <http://www.brennilis.com/demanteler/cli/etudier/GTEtudes23juin09.pdf>

6. Groupe de travail Information – En l’absence du coordonateur du groupe de travail (M. Polard, Conseil général), le président de la CLI a demandé au maire de Brennilis de rendre compte des travaux de ce Groupe⁴. Outre des améliorations apportées à la visibilité de la page ouaibe du Conseil général consacrée à la CLI⁵, la décision de principe d’asseoir la communication papier de la CLI sur des encarts dans le magazine Pen Ar Bed du Conseil général et la recommandation de confier à une structure représentative des différents collèges la tâche de valider, au nom de la CLI, les réponses aux questions ponctuelles qui lui seraient adressées par des membres du public, le Groupe de travail a décidé de réaliser une Foire aux Questions FAQ pour traiter des interrogations récurrentes sur trois thèmes, l’historique de la centrale, les normes et mesures de radioactivité et le démantèlement proprement dit. Le Groupe a confié au Comité consultatif Centrale nucléaire de Brennilis le soin de rédiger un projet de FAQ sur cette base, avec indication de sources pour des projets de réponse.

7. Projet de FAQ – Le projet de FAQ élaboré par le Comité consultatif Centrale nucléaire a été distribué. Il figure en annexe à ce compte rendu. Il a été convenu que le Comité consultatif contacterait les différentes instances pressenties pour fournir des réponses aux questions sélectionnées, et que le Groupe de travail Information serait saisi de ces projets de réponses lors de sa prochaine réunion.

8. Actualités du site des Monts d’Arrée – M. Petitjean, Chef de l’aménagement de Brennilis, a fait rapport sur un incident classé événement significatif de niveau 1 par l’ASN, survenu en avril 2009 – erreur de stockage – qui, bien que sans conséquences ni incidence sur l’environnement ou la sécurité des personnes, a conduit à revoir certaines des prescriptions applicables en la matière⁶. M. Petitjean a également présenté aux membres de la CLI la substance du Rapport annuel 2008 des installations nucléaires de Brennilis⁷.

9. Consultation de la CLI – Le sous-préfet de Châteaulin, le Président de la CLI et le représentant de l’exploitant ont présenté la structure du dossier et les grandes étapes de l’enquête publique et de la consultation dans le cadre du processus de démantèlement. L’enquête publique se tiendra du 27 octobre au 27 novembre 2009. Elle sera organisée par une commission de 4 enquêteurs, qui devront déposer leurs conclusions dans le mois suivant la clôture de l’enquête. Parallèlement, une consultation sera menée pour obtenir l’avis d’un certain nombre d’instances, dont la CLI, le Conseil général du Finistère, la CLE du SAGE de l’Aulne, les Conseils municipaux des communes concernées⁸. Les avis devront être rendus dans les 15 jours suivant la fin de l’enquête publique, soit avant le 11 décembre.

10. Une réunion de la CLI pour entendre le rapport de l’ACRO se tiendra le 12 octobre à Quimper. Elle sera suivie le 14 octobre d’une réunion publique à tenir dans une commune à identifier des Monts d’Arrée. Une deuxième réunion de la CLI pour formuler son avis est prévue pour le 27 novembre. Le sous-préfet fera savoir sous peu si, et dans quelles conditions, les membres de la CLI pourront avoir accès en mairie de Brennilis au dossier papier qui y est d’ores et déjà déposé pour consultation par les membres du Conseil municipal. Il faut noter cependant qu’il n’est pas possible de mettre à la disposition du public le dossier de démantèlement avant l’ouverture

⁴ Voir notamment <http://www.brennilis.com/demanteler/GTinformation29juin09.pdf>

⁵ <http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Environnement/CLI-des-monts-d-Arree>

⁶ Cet événement avait été porté à la connaissance du Comité consultatif centrale nucléaire, des membres de la CLI et des abonnés au site électronique de la Gazette de Brennilis dès sa survenue.

⁷ Voir <http://www.brennilis.com/demanteler/rapport2008INB162.pdf>. Rapport disponible depuis juin 2009 sur le site de la Gazette de Brennilis.

⁸ Il a été décidé d’inclure dans la consultation les communes situées de fait dans un rayon de 11 kilomètres autour de la centrale, soit en gros 7.000 habitants.

officielle de l'enquête. Le dossier sera accessible par le site de la Préfecture. Les dates et lieux des permanences des commissaires enquêteurs seront confirmés sous peu.

11. Présentation de l'ACRO – Les représentants de l'ACRO, consultant retenu pour procéder à l'analyse technique du dossier pour le compte de la CLI, ont présenté le contenu attendu de leur mission et les méthodes de travail qu'ils avaient proposé de suivre⁹.

12. L'ACRO a notamment identifié un certain nombre de « points à enjeux » regroupés en cinq thèmes – source et transferts ; surveillance ; risques et impact ; long terme ; partage d'expérience – dont la liste provisoire est reproduite en annexe à ce compte rendu. Les membres de la CLI étaient appelés à fournir leurs commentaires sur cette liste de Points à enjeux. Le Comité consultatif Centrale nucléaire a retenu deux questions additionnelles, l'une technique, traitant des niveaux d'activité et risques spécifiques lors de la découpe du premier échangeur et celle du réacteur, l'autre, plus générale, ayant trait aux conditions économiques et sociales pour les intervenants et les communes environnantes durant et après les opérations de démantèlement. Le texte de ces questions supplémentaires figure également en annexe.

13. Le représentant des syndicats au sein du bureau de la CLI a précisé, sur le point des incidences économiques et sociales, que l'exploitant pouvait, dans les appels d'offre qu'il émettrait, inclure des clauses sociales permettant de garantir que les travailleurs impliqués dans la sous-traitance auraient des conditions de travail décentes. Il a également souligné que le chantier de démantèlement, qui serait suivi de plusieurs autres en France ou à l'étranger, devait correspondre à une expérience valorisante et une expérience professionnelle utile pour les salariés concernés.

14. Le Président a précisé que, même si l'économique et le social ne correspondait pas tout à fait aux qualifications de l'ACRO, la CLI n'était nullement limitée dans son avis aux aspects traités par l'ACRO dans son conseil technique. Le représentant de l'exploitant a par ailleurs indiqués aux maires de Brennilis et Loqueffret qu'une réunion à laquelle les deux municipalités étaient conviées se tiendrait le 28 septembre à 18 heures avec le sous traitant principal retenu pour les opérations de démantèlement.

Jean-Victor Gruat, 10 septembre 2009.

⁹ Voir <http://www.brennilis.com/demanteler/cli/etudier/missionACRO.pdf>

Déclaration préalable de Sortir du Nucléaire Cornouaille

A la réunion plénière du 10 septembre 2009
de la CLI¹ de la centrale nucléaire de Brennilis
tenue au Conseil Général du Finistère à Quimper

Monsieur le Président de la CLI
Mesdames et Messieurs les membres de la CLI

Les associations de protection de l'environnement ont clairement exprimé dans leur courrier du 28 octobre 2008 adressé au Président du Conseil Général du Finistère, leurs attentes par rapport à la CLI, attentes dont les trois points étaient :

- 1/ que les réunions de la CLI soient publiques
- 2/ que des études radioécologiques indépendantes (notamment sur le tritium et le carbone 14 et le rabattement de la nappe) ainsi que des études épidémiologiques soient rapidement lancées.
- 3/ d'œuvrer pour qu'un débat public sur la question globale du démantèlement ait lieu

Or à ce jour l'enquête publique est annoncée, devant se dérouler du 5 octobre au 5 novembre, avec un dossier qui impose la pire des solutions, c'est-à-dire un scénario immédiat de démantèlement avec enfouissement et entreposage prévu à l'autre bout de la France dans des sites actuellement inexistantes, **sans qu'aucun débat préalable sur la question globale du démantèlement des installations nucléaires ne se soit tenu.**

Dans le dossier qui va être soumis à enquête publique et qui comprend plus de mille pages, **la justification du scénario choisi tient en une page.** Aucune comparaison avec d'autres scénarios possibles. Nul besoin de s'engager dans le décorticage coûteux du dossier qui sera présenté à l'enquête publique, pour **donner un avis défavorable au vu de cette seule insuffisance.**

Pourtant l'association Sortir du Nucléaire Cornouaille avec de nombreuses autres associations se sont évertuées **dès l'annulation du décret en juin 2007 à réclamer ce débat** sur cette question globale du démantèlement, qui ne concerne pas seulement **Brennilis mais aussi les 13 autres démantèlements** qui vont être engagés. Elles l'ont demandé

- lors de réunions de l'Observatoire du démantèlement en juin 2007, novembre 2007, juillet 2008
- dans plusieurs courriers adressés aux ministres concernés notamment un courrier détaillé du 13 novembre 2007, insistant sur le fait que dans le dossier de l'enquête publique, devait être exposé les avantages et inconvénients des différentes options de démantèlement immédiat et différé
- aux réunions de la CLI,
- par une pétition en mars dernier qui a recueilli plus de 9000 signatures.

Dans son dernier numéro de sa revue Contrôle d'avril 2009, **l'Autorité de Sûreté Nucléaire a déclaré qu'elle a «indiqué à la CNDP² qu'elle était favorable à l'organisation d'un débat public sur le thème du démantèlement, demandé par un certain nombre d'associations.»**

¹ CLI Commission Locale d'Information

² CNDP Commission Nationale du Débat Public

En choisissant d'engager une enquête publique sans débat préalable, c'est comme si on vous demandait de donner votre avis sur la couleur de la voiture avant que soit discuté le moyen de transport (bus, vélo, train, etc...). Et ce parallèle est flatteur pour le démantèlement car il n'existe pas de bonnes solutions, seulement de moins mauvaises.

Et c'est la pire qui nous est proposée, **la pire par rapport à la santé des travailleurs auquel une dose collective dix fois plus élevée a été estimée³** que si on diffère le démantèlement de 40 ans. Si on attend 53 ans, la radioactivité de la cuve qui contient majoritairement du cobalt 60 sera **divisée par 1000**. Faut-il le rappeler, actuellement une personne qui se tiendrait à 1 mètre de la cuve mise à nu **recevrait une dose mortelle en quelques minutes**. Lors d'un démantèlement, les poussières radioactives émises induisent forcément **un risque élevé de contamination interne**, et pour les travailleurs, et pour la population. Le rapport 2003 du CERI (Comité Européen sur le Risque de l'Irradiation) montre que les effets de la contamination interne sont sous-estimés d'un facteur 1000 par les instances officielles. Le **taux élevé de décès avant l'âge de la retraite, pour les travailleurs étant intervenus sur les circuits tritiés de Brennilis** sont là pour le rappeler. Cette exposition aux contaminants mérite de débattre du choix du scénario sans parler du devenir des déchets produits. Car c'est aussi la pire des solutions par rapport aux déchets.

A la dernière réunion de la commission études et expertises, Sortir du Nucléaire Cornouaille a dit qu'il était vain de faire une analyse critique d'un dossier qui ne présente pas les avantages et inconvénients des différentes options de démantèlement immédiat et différé, certains ont argumenté sincèrement qu'il était possible d'en débattre. La CLI est consultée pour donner un avis sur le dossier présenté, pas sur le choix du scénario. Comment pourra-t-elle argumenter que ce scénario n'est pas bon alors qu'on ne lui en propose aucun autre à l'examen, il faut savoir qu'EDF a refusé en 2007 de communiquer le dossier détaillé des 3 scénarios de démantèlement élaboré en 1999. C'est se bercer d'illusions et ce n'est vraiment pas sérieux de croire que la CLI pourrait en moins de deux mois et trois réunions faire le deux en un, un débat qui concerne la question globale du démantèlement et donner un avis sur un scénario ficelé. C'est un simulacre de démocratie que nous nous refusons de cautionner plus longtemps.

Pour Sortir du Nucléaire Cornouaille, la **décision est prise de ne plus siéger à la CLI** tant qu'un vrai débat public, contradictoire, honnête et non truqué sur la question globale du démantèlement ne se sera pas tenu, tant que des études radioécologiques et épidémiologiques ne seront pas lancées, que les réunions ne seront pas publiques. Nous veillerons à ce que les citoyens ne soient pas spoliés de leurs droits donnés par les directives issues de la Convention d'Aarhus en engageant les procédures juridiques nécessaires.

³ EDF synthèse de l'étude rendue aux ministres en 1999



CLI DES MONTS D'ARRÉE FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

SUGGESTIONS PRÉLIMINAIRES [Sources pour les réponses]

1. Historique

1.1 Quelle est l'histoire EDF du site de Brennilis ? [CIP - l'hydraulique avec le barrage, St Herbot, le nucléaire et son arrêt, les TAC]

1.2 Comment fonctionnait la centrale nucléaire de Brennilis ? Ce procédé est-il toujours employé ? [CIP]

1.3 Quelle a été l'impact économique et social de la Centrale sur son environnement [Communes de Brennilis et Loqueffret]

2. Mesures et normes

2.1 Que mesure-t-on pour contrôler qu'une centrale nucléaire ne présente pas de risque immédiat pour l'environnement et les populations ? [ASN]

2.2 Comment s'assurer que les travailleurs du nucléaire ne soient pas victimes de risques professionnels durant le cours normal de leur activité ? [Exploitant]

2.3 Comment se situe la Centrale de Brennilis au regard des normes communément admises de mesure du risque nucléaire ? [ASN, Exploitant]

2.4 Y a-t-il radioactivité naturelle autour du site de Brennilis, et cela fausse-t-il les mesures d'activité imputable à la centrale ? [ACRO, ASN]

2.5 Quels sont les points de prélèvements prévus tout au long des travaux de démantèlement sur le site et à l'extérieur du site (air – eau – terrain- végétation) ? [Exploitant]

2.6 Est-ce que un tableau récapitulatif des points de prélèvement sera tenu à jour afin de pouvoir suivre l'évolution de l'activité sur le site et à l'extérieur du site ? [Exploitant]

2.7 Afin que la population fasse confiance aux résultats d'analyses sur les sites nucléaires, ne serait il pas possible de demander aux défenseurs de l'environnement et aux services compétents des sites nucléaires de coopérer dans la réalisation de ces travaux ? [ANCLI, Exploitant, Associations]

3. Démantèlement

3.1 Qu'appelle-t-on démantèlement de la centrale de Brennilis ? Qu'est-ce qui a déjà été accompli ? Quelles étapes sont encore prévues, et combien de temps cela va-t-il durer ? [Exploitant]

3.2 Combien coûte le démantèlement ? [Exploitant]

3.3 Pourquoi faut-il une enquête publique ? [ANCLI, ASN]

3.4 Qu'est ce que la CLI ? Comment fonctionne-t-elle ? Comment la contacter ? [ANCLI, Secrétariat de la CLI]

3.5 Le démantèlement est-il dangereux ? Y a-t-il des solutions alternatives ? [Exploitant, ANCLI, ASN, Associations]

3.6 Quelles sont les principales dispositions prévues pour protéger l'environnement et la population en cas de danger radioactif au cours des travaux de déconstruction du réacteur ? [Exploitant]

3.7 Le démantèlement va-t-il apporter du travail localement ? Quel est l'avenir du site après achèvement des travaux ? [Exploitant, Communes de Brennilis et Loqueffret]

ACRO – EXAMEN DU DOSSIER DÉMANTÈLEMENT – POINTS À ENJEUX (SUGGESTIONS)

I – Termes sources et Transferts

1. Examiner les méthodes retenues par le pétitionnaire pour identifier, caractériser et quantifier les «termes sources» présents sur le SMA ; s'interroger sur la définition faite de l'état initial.
2. Examiner les voies de transfert prises en compte par le pétitionnaire et s'interroger sur les dispositions prises en matière de contrôle de celles-ci au sein de l'INB : choix et fréquence des prélèvements & mesures ; choix des protocoles ; modalités de validation des résultats ; définition des seuils d'alerte ; mémoire (archivage).
3. Examiner la manière dont le pétitionnaire traite du transport routier des déchets conventionnels et radioactifs dans son projet de démantèlement. S'interroger sur les incidences et sur les dispositions envisagées pour les diminuer et pour prévenir les accidents. Traiter seulement les communes de Brennilis & de Loqueffret.

II - Surveillance de l'environnement et circulation des radioéléments

4. S'interroger sur les dispositions prises en matière de surveillance des niveaux de la radioactivité et des substances chimiques dans l'environnement du SMA : choix des radionucléides & substances par rapport à ceux présents dans les installations ; choix, localisation et fréquence des prélèvements ; choix des protocoles des mesures, prélèvements et du traitement des données ; modalités de validation des résultats ; définition des seuils d'alerte ; mémoire (archivage).
5. S'interroger sur la manière dont le pétitionnaire traite du devenir des radionucléides & substances chimiques libérés ou susceptibles de l'être, en condition normale et accidentelle. En rapport avec l'eau, examiner notamment :
 - La circulation des radionucléides & substances dans les environs du SMA ou les transferts potentiels entre eaux pluviales, de rivière, de nappes et de lac ;
 - Le piégeage des radionucléides & substances dans les sédiments du réservoir St Herbot ou la place de celui-ci dans le processus de rétention des éléments circulant avec les eaux de l'Ellez ;
 - Les dispositions prises par le pétitionnaire pour protéger les ressources ;
 - La gestion de la ressource en eau par le pétitionnaire et ses incidences sur les écosystèmes aquatiques comme le réservoir Saint-Michel.

III – Risques et Impact sur les personnes

6. Examiner l'inventaire des risques réalisé par le pétitionnaire, notamment du point de vue de la méthodologie et de la justification. S'interroger sur les dispositions prises pour maintenir des défenses efficaces afin que les individus (public & salariés) et l'environnement soient protégés.
7. Examiner attentivement le scénario d'une émission atmosphérique accidentelle, particulièrement dans le cas d'un incendie au sein du bloc réacteur, et s'interroger sur la méthode (et les références) retenue(s) pour déterminer les conséquences radiologiques. Étendre la réflexion à la manière dont le pétitionnaire traite de l'impact radiologique des rejets atmosphériques en champ proche, particulièrement pour la ZA en raison de sa localisation (sous les vents), de sa proximité et du nombre de personnes concernées.

IV – « Garanties » sur le long terme

8. S'interroger sur la définition faite par l'exploitant de l'état final, particulièrement du point de vue radiologique et chimique, et sur les moyens pour le confirmer. Identifier les éventuelles contraintes que cet état final pourrait exercer sur un projet de réutilisation du site et sur les écosystèmes.
9. Examiner la forme que prend tout engagement - s'il existe - de la part du pétitionnaire à pourvoir à la réparation des dommages occasionnés par une émission non programmée ou incontrôlée de matières radioactives et/ou de substances chimiques dans l'environnement.
10. S'interroger sur les dispositions financières et humaines prises pour assurer la continuité des opérations de démantèlement, de gestion des déchets en entreposage provisoire et de contrôles jusqu'à leur terme et dans de bonnes conditions.

V – « Partage »

11. S'interroger sur les dispositions prises pour informer les acteurs locaux et la population riveraine des dysfonctionnements en cours pouvant exercer une contrainte sur le plan sanitaire, environnemental, économique ou le confort des personnes (fermeture temporaire d'espace public, arrêt de la circulation, etc.).
12. S'interroger sur les dispositions prises par le pétitionnaire pour collecter, « mémoriser » et communiquer (à un tiers) toutes données pertinentes pour les besoins d'éventuelles études épidémiologiques & environnementales.
13. Examiner les éventuelles dispositions prises par le pétitionnaire pour faire bénéficier à d'autres, ailleurs et plus tard, de son retour d'expérience dans le but de diminuer les risques encourus par les individus, la société et l'environnement lors des opérations de démantèlement.

VI – Suggestions du Comité consultatif Centrale nucléaire de Brennilis

- Apprécier l'impact économique et social des opérations de démantèlement sur les collectivités territoriales environnantes, en matière notamment d'emploi direct et induit par le démantèlement, et de contribution de l'exploitant à la variabilité du territoire pour ses habitants une fois achevées ces opérations;
- Spécifier les niveaux d'activité prévus et les risques pour les travailleurs et la population aux périodes suivantes:
 - 1) découpe du premier échangeur
 - 2) découpe du réacteur,étant entendu que, les échangeurs de chaleur ayant tous subi un fonctionnement identique, il ne devrait pas y avoir de différences notables d'activité entre ceux-ci. Les informations recueillies lors de la découpe du premier échangeur feront donc école pour les suivants. Quant à la période de découpe du réacteur, les activités mises en jeu seront tout à fait différentes.

10 septembre 2009.